

Commission communale des impôts directs (CCID)

PROCÈS-VERBAL DE TENUE DE LA RÉUNION

Date de la réunion : 5 / 8 / 2020

Département	Bas - Rhin
Commune	SERNERSHEIM

Conformément aux dispositions de l'article 345 de l'annexe III au code général des impôts (CGI), la commission communale des impôts directs (CCID) s'est réunie à la demande du directeur départemental/régional des finances publiques ou de son délégué, et sur convocation du Maire ou de l'adjoint délégué ou, à défaut du plus âgé des commissaires titulaires.

En matière d'évaluations foncières, la CCID participe à l'évaluation ou la mise à jour annuelle des valeurs locatives des propriétés non bâties nouvelles ou concernées par un changement d'affectation, de consistance ou de nature de culture. Les valeurs locatives sont recensées dans la liste 41 NB transmise par l'administration.

Le présent procès-verbal doit être complété même si la CCID ne propose pas de modification aux évaluations proposées par l'administration.

Modalités de complètemnt du procès-verbal

Les parties 1-1, 1-2 et 2 sont à compléter obligatoirement.

La partie 1-3 est à compléter par l'administration quand elle est présente.

La partie 3 est à compléter uniquement si la CCID a effectué des propositions de modifications d'évaluation.

1. Tenue de la réunion

1-1 Quorum

Conformément à l'article 345 de l'annexe III au CGI, les commissaires ne peuvent prendre aucune détermination s'ils ne sont, **au moins, 5 membres présents** (le Maire ou l'adjoint délégué compris).

Le quorum nécessaire à la tenue de la réunion est-il atteint ? (cocher l'un des deux choix ci-dessous)

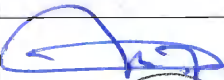
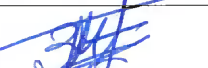
☒ OUI

☐ NON

- **Si oui**, la réunion peut se tenir. La CCID peut, si elle le souhaite, émettre des avis dans la partie 3 du procès-verbal, sur les évaluations proposées par l'administration figurant sur la liste 41 NB. La partie 2, relative à la synthèse des opérations, doit également être remplie.

- **Si non**, la réunion ne peut pas se tenir.

1-2 Signatures des commissaires présents (dans la limite du nombre de commissaires de la CCID¹)

Nom	Prénom	Qualité (titulaire / suppléant)	Signature
WILLMANN	Fernand	Maire ou adjoint délégué	
ROSSER	Claudia	Titulaire	
MARTINELLO	Serge	Titulaire	
KALCK	Séverine	Titulaire	
LATUNER	Christian	Titulaire	
BECHT	Claude	Suppléant	

**1-3 Présence de l'administration**

Nom	Prénom	Grade	Signature
ANCE	Nicole		 Nicole ANCE Inspectrice des Finances Publiques

2. Synthèse de la réunion

Veuillez indiquer le nombre d'intercalaires utilisé : ☐ ☐ ☒ ☐
(indiquer 0 en l'absence de proposition de modification)

► 2.1. La CCID a effectué des propositions de modification

La CCID a proposé des modifications aux évaluations figurant sur la liste 41 NB fournie ; l'administration statuera sur les modifications proposées et en informera la CCID lors de la prochaine réunion.

► 2.2. La CCID n'a pas effectué de proposition de modification

Les évaluations présentées dans la liste 41 NB seront prises en compte par l'administration dans les bases d'imposition de fiscalité locale.

1 7 pour les CCID des communes de moins de 2 000 habitants (Maire ou adjoint délégué compris) ;
9 pour les CCID des communes de plus de 2 000 habitants (Maire ou adjoint délégué compris).